

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 648 DU 6 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« En faisant scintiller notre lumière, nous offrons aux autres la possibilité d'en faire autant ».

Nelson Mandela

Suivez Nous sur }
facebook

**LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE
SOCIALISTE ET DE VICTORIN LUREL
CONDUIT INÉLUCTABLEMENT
LA GUADELOUPE
VERS LE GOUFFRE**

À LA UNE

DANS UN COMMUNIQUÉ, LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE CRITIQUE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DES AUTORITÉS COLONIALES ET DE SON MINISTRE DES COLONIES VICTORIN LUREL

Après la présentation d'un projet de loi sur les régulations économiques qui ne résout rien , nous avons reçu le communiqué qui suit :

« **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE**, particulièrement préoccupée par la tutelle économique et financière de notre pays et les inégalités sociales provoquées par le niveau des prix a examiné avec beaucoup d'attention le projet de loi sur les régulations économiques présenté par le ministre français des colonies VICTORIN LUREL dont l'objectif est de lutter contre la vie chère considérée comme l'un des problèmes économiques essentiel de la Guadeloupe .

Elle dénonce le tintamarre médiatique autour de ce projet qui confirme la méthode des autorités coloniales qui consiste à discourir au lieu d'agir ;

Elle fait par ailleurs remarquer que les dispositions prévues existent déjà et n'ont rien donner ;

Elle souligne que les autorités locales ont les attributions pour agir très largement dans ce domaine ;

Elle constate enfin que l'accent mis sur les prix et donc la consommation indique que la priorité des autorités coloniales est de créer les conditions pour que notre économie de supermarché continue de fonctionner , la Guadeloupe ayant été spécialisée dans la consommation de produits importés du centre colonial, son économie ayant comme activité principale de distribuer les produits importés avec un prix identique à celui de la France considérée comme le territoire de l'excellence. Cependant, la petite taille des marchés et leur éloignement de leurs principales sources d'approvisionnement sont des obstacles naturels à l'obtention de prix comparables à ceux observés dans l'économie centrale . Aux surcoûts qui en résultent s'ajoute , l'octroi de mer, perçue par les collectivités locales sur les importations et qui accroît mécaniquement les prix de vente aux consommateurs , les caractéristiques des circuits d'approvisionnement du marché guadeloupéen permettant aux opérateurs de s'abstraire partiellement du jeu concurrentiel et surtout l'absence d'une production guadeloupéenne abondante et compétitive . Le dispositif prévu qui fait la

part belle à la dynamique de la concurrence ne permettra pas de réduire le niveau et le rythme de l'inflation dans notre pays . Réduire les impôts qui frappent les importations , les affecter d'une manière différente afin qu'ils ne financent plus les collectivités locales qui sont un des piliers de l'économie supermarché, administrer le coût de l'acheminement des marchandises, et surtout développer une économie de production compétitive nous paraissent nettement plus efficace que l'usine à gaz proposée .

Par contre, le ministre des colonies en bon représentant des autorités coloniales tente de faire oublier que le système économique colonial responsable des tares économiques et sociales de notre pays , faible production , chômage élevé , forte inflation , déséquilibre de la balance commerciale et nombreuses inégalités sociales est dans le coma . Le modèle économique et social qui nous est imposé doit impérativement changer .

La CONVENTION estime que le moment est venu, pour vivre dans un pays de qualité, de construire une économie de la Guadeloupe qui produit régulièrement de la richesse et distribue équitablement les revenus générés entre tous les guadeloupéens. Cette économie doit tendre vers un carré magique qui comporte les quatre grands objectifs de la politique économique d'un pays que sont : la croissance, le plein emploi , l'équilibre extérieur de la balance commerciale et la stabilité des prix ».

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE MANIFESTATION DE LA DOMINATION DE L' OCCIDENT SUR NOTRE MONDE

En France, en matière de politique étrangère, le changement n'est ni pour maintenant, ni pour les cinq ans à venir. Le président François Hollande s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur, Nicolas Sarkozy : alignement complet sur les États-Unis. En récompense de son obéissance, Paris a été autorisé à faire prochainement la guerre au Mali, sans que l'annonce de cette nouvelle expédition coloniale suscite la moindre protestation au parlement. Le nouveau

président français, François Hollande, a exposé sa vision des relations internationales et de la politique extérieure de son pays à l'occasion de la XXe conférence des ambassadeurs de France. Son discours était très attendu car il ne s'était jamais exprimé sur ces questions, son expérience se limitant à la direction du Parti socialiste et aux affaires intérieures. De manière inattendue, il a présenté une synthèse entre deux courants de son parti. D'un côté, les opportunistes pro-US autour de l'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine. De l'autre, les idéologues complètement atlantistes et totalement sionistes autour de l'actuel ministre des Finances, Pierre Moscovici. Les deux groupes ne partageant pas les mêmes analyses, la synthèse est réduite à quelques points de consensus : la logique des blocs a disparue avec l'URSS ; le monde est devenu instable et a besoin d'être régulé par les institutions internationales ; les printemps arabes (au pluriel) confirment que le sens de l'Histoire est orienté vers la propagation du modèle politique occidental. Par conséquent, l'influence française peut se développer de deux manières. D'abord en jouant en toute circonstance le rôle de médiateur, Paris peut utiliser sa marge de manœuvre pour animer les institutions internationales malgré le refus des Russes et des Chinois de jouer le jeu selon les règles fixées par les Etats-Unis ; ensuite, Paris peut compter sur la langue française pour bénéficier d'une zone d'influence naturelle.

La politique extérieure de François Hollande est déjà obsolète alors que son mandat ne fait que commencer. Elle n'intègre pas le déclin des États-Unis, la montée en puissance de la Russie et de la Chine, la réorganisation des relations internationales ; elle n'envisage que des ajustements avec la Chine, le Japon et la Turquie. Elle imagine que les institutions internationales, fruits du rapport de force de la fin de la Seconde Guerre mondiale, survivront et s'adapteront spontanément à la nouvelle donne. Enfin, la France espère exercer une influence en s'appuyant sur la francophonie sans avoir à se doter d'une force militaire significative et pense, par souci d'économie, partager le budget de sa Défense avec le Royaume-Uni.

Dans la même logique, le président a réorganisé les ambassades de sorte que des objectifs économiques leur soient assignés. De cette manière, il a partagé les responsabilités extérieures entre les deux courants du Parti socialiste, respectivement installés au ministère des Affaires étrangères et à celui de l'Économie. Ce n'est pas un gage de cohérence.

Lors de son intronisation, François Hollande a placé son quinquennat sous les auspices de Jules Ferry (1832-1893), une figure historique du socialisme français. L'œuvre de Ferry ne peut se comprendre que comme une tentative de la bourgeoisie de fuir ses responsabilités historiques (la libération de l'Alsace-Moselle occupée et annexée par les Allemands) en se lançant dans une expansion coloniale parée de bons sentiments. Sans surprise, le président Hollande se conforme à son modèle. Après avoir justifié qu'il ne ferait rien pour

affranchir son pays de la tutelle états-unienne, il a dévoilé ses ambitions pour le Mali et la Syrie.

Tout en précisant que les temps anciens de l'impérialisme français en Afrique sont révolus, il a annoncé que Paris avait sollicité un mandat de la CEDEAO pour intervenir militairement au Mali. Cette couverture juridique ne peut convaincre : l'organisation est présidée par Alassane Ouattara que l'armée française a installé au pouvoir en Côte d'Ivoire, l'an dernier. Toutefois, il ne semble pas que cette expédition ait été préparée sérieusement, ni qu'il ait évalué son impact intérieur sachant que 80 000 Maliens vivent en France.

Pressé par son opposition de prendre une initiative à propos de la Syrie, François Hollande a annoncé que Paris reconnaîtra un gouvernement provisoire dès qu'il sera formé ; qu'il œuvre à traduire Bachar el-Assad devant la Cour pénale internationale ; et que la France prépare la reconstruction du pays. L'option militaire a été définitivement écartée, la Syrie ayant deux fois plus d'avions de combat que la France, et ses pilotes étant mieux formés, comme l'a fait observer l'ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jean Fleury.

L'initiative de François Hollande n'avait pas été coordonnée avec son suzerain. Le jour même, la porte-parole du secrétariat d'État, Victoria Nuland, balayait d'un revers de main ces propositions. Les États-Unis n'entendent pas laisser Paris concocter lui-même un gouvernement provisoire en piochant dans le Conseil national syrien (marionnette de la France et du Qatar). Ils ont donc exigé la participation du Conseil national de coordination (indépendant), du Conseil pour la Révolution syrienne (créée par l'Arabie saoudite), et de l'Armée syrienne libre (organisée par la Turquie pour le compte de l'OTAN).

Quand à l'administration de la Syrie « le jour d'après Bachar », Washington ne veut pas non plus la confier aux Français. D'autant que François Hollande a évoqué « les » territoires syriens en référence aux trois États confessionnels (alaouite, druze et chrétien) que la France avait jadis créés à l'intérieur de la Syrie. Ils étaient représentés par trois étoiles sur le drapeau du mandat français... devenu récemment celui de la « révolution ». Or, le projet de l'état-major US prévoit un découpage différent du pays, dans le cadre du « remodelage du Moyen-Orient élargi ».

En définitive, comme en Libye, les rêves français ne pèseront pas lourd devant les projets préparés de longue date par les stratèges US. La France, qui n'a plus de stratégie diplomatique depuis cinq ans, ne devrait pas en avoir non plus dans les cinq années à venir.

LA BCE VEUT CASSER LA SPÉCULATION SUR LES DETTES PUBLIQUES

Mario Draghi a tenu ses promesses. Il va venir au secours de la zone euro grâce à une nouvelle arme baptisée OMT (Outright Monetary transaction), un nouveau programme de rachats de titres, destiné à réduire les tensions sur les taux d'intérêt dans les pays les plus fragiles comme l'Espagne ou l'Italie. Approuvé à l'unanimité moins une voix par le conseil des gouverneurs - on suppose que c'est celle du président de la Bundesbank -, le programme a été salué par les marchés. Voici pourquoi. Les deux derniers programmes n'avaient pas bien fonctionné, alors cette fois-ci, la BCE a sorti l'artillerie lourde. Les achats qu'elle s'apprête à faire sur les marchés sont illimités, à la fois dans le temps et dans les quantités. Une manière de décourager la spéculation car l'institut d'émission a, par nature, des moyens illimités que n'ont pas les investisseurs privés. A partir de là, ils doivent se demander s'il peuvent prendre le risque d'entamer un bras de fer avec un tel adversaire. Autre différence par rapport au programme précédent, la BCE n'est plus la seule à montre au front. Les Etats qui veulent bénéficier de ses interventions devront en effet faire une demande officielle de sauvetage auprès du FESF. De cette manière, les Etats secourus auront l'obligation de poursuivre leurs réformes et de mettre de l'ordre dans leurs finances publiques. Un facteur clé de stabilité pour les marchés. Et un argument pour affirmer que la BCE ne financera pas les déficits par la planche à billets. Comme elle l'avait déjà suggéré, la BCE interviendra sur le marché pour acheter des titres qui ont une maturité inférieure à trois ans alors que ses précédentes interventions se focalisaient sur la dette à long terme. Ce choix est logique : la banque centrale s'occupe traditionnellement des taux d'intérêt à court terme, laissant les marchés déterminer les taux d'intérêt à long terme en fonction notamment des efforts fournis par les gouvernements pour maîtriser leur dette. De quoi affirmer que l'OMT a bien vocation à s'intégrer à un arsenal de politique monétaire. Un argument qui n'est pas à négliger alors que des voix s'opposent à de tels rachats de dette au sein même du conseil des gouverneurs de la BCE. Par ailleurs, s'en tenir à des obligations de court terme permet de limiter les risques. Si un pays ne respectait pas ses engagements en matière de réformes ou de déficit, la BCE pourrait en effet cesser ses opérations de soutien et s'en tirer sans trop de dommage puisqu'elle n'aurait pas dans son bilan des obligations à long terme qui ne valent plus rien. Les titres à court terme échappent traditionnellement aux restructurations de la dette, explique les experts de DWS Investments. La BCE n'a pas précisé le seuil à partir duquel elle va intervenir sur les marchés. Par seuil, il faut entendre une différence maximum de taux

d'intérêt avec les obligations de l'Allemagne par exemple (le fameux spread). Ce manque de précision était lui aussi attendu. "La BCE a intérêt à rester vague pour ne pas tenter les spéculateurs", explique Bruno Cavalier, économiste chez ODDO Securities. "L'essentiel, c'est qu'elle se soit engagée à intervenir de manière illimitée en cas d'anomalie constatée sur les taux d'intérêt de tel ou tel pays", ajoutent les experts de Berenberg. Car l'OMT est une arme de dissuasion massive. La preuve ultime de son succès serait de ne pas être utilisé. L'intervention de Mario Draghi a cependant déçu les experts sur un point : le niveau du taux directeur de la BCE. Plusieurs économistes tablaient sur une nouvelle baisse en raison de la dégradation de la conjoncture, et de l'absence de redémarrage du crédit bancaire. Mais la BCE, finalement, a décidé de ne pas bouger ce taux. Un choix justifié, affirme Mario Draghi. La politique monétaire ne fonctionne plus correctement. Il faut donc d'abord réparer les transmissions entre taux courts et taux longs - grâce à l'OMT - avant de toucher à nouveau au taux directeur.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LES PRÉVISIONS DE L'OCDE POUR 2012

L'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance 2012 pour les deux poids lourds de la zone euro. Le risque de récession est très élevé. Le PIB américain accélérerait par rapport à 2011 en affichant une progression de 2,3%. La Banque centrale européenne (BCE) est tout aussi pessimiste. Rien ne va plus dans la zone euro. Relativement préservée depuis 2010, l'économie allemande n'est pas épargnée par la crise qui secoue la quasi-totalité des pays industrialisés. Dévoilées ce jeudi, les dernières prévisions de l'OCDE sont très peu engageantes pour les pays du G7 qui, en moyenne, verraient leur PIB progresser de 1,4% cette année, comme en 2011. La France n'enregistrerait plus qu'une croissance de son PIB de 0,1% cette année, très loin de l'estimation réalisée en mai (+0,6%). Bien loin également du +0,5% espéré par le gouvernement. Encore plus loin du +1,7% atteint en 2011. Selon l'OCDE, le PIB aurait reculé de 0,2% entre

avril et juin et de 0,3% entre juillet à septembre. L'économie française sortirait la tête de l'eau au quatrième trimestre en retrouvant les chemins d'une timide croissance (+0,2%). De l'autre côté du Rhin, la situation serait à peine moins déprimante. Le PIB de la première économique européenne cèderait 0,5% au troisième trimestre puis 0,8% au quatrième. Sur l'ensemble de l'exercice, la croissance annuelle 2012 du PIB ne serait plus de 1,2% mais de 0,8%. Elle était de 3,1% en 2011. En Italie, le deuxième partenaire commercial de la France, la sortie de récession est encore retardée. La Péninsule enchaîne les trimestres négatifs depuis l'été 2011. L'OCDE anticipe des replis de l'activité de 2,9% et de 1,4% aux troisième et quatrième trimestres. Sur l'ensemble de l'exercice, l'activité chuterait de 2,4%. Au Royaume-Uni, les prévisions de l'OCDE, qui ne tiennent pas compte de l'effet économique éventuel des Jeux Olympiques de Londres, tablent sur une baisse de 0,7% du PIB en 2012. Selon le chef économiste Pier Carlo Padoan, le taux de croissance annualisé des économies du G7 ne dépassera probablement pas 0.3 % au troisième trimestre de 2012 et 1.1 % au quatrième trimestre. « La crise persistante de la zone euro pèse sur la confiance au niveau mondial, affaiblissant le commerce et l'emploi et freinant l'expansion économique tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays non membres de l'Organisation », explique-t-il.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LA PAIX EN COLOMBIE ?

La guérilla colombienne des Farc a annoncé jeudi à La Havane qu'elle allait proposer un cessez-le-feu bilatéral au gouvernement de Bogota dès l'ouverture de leurs négociations de paix en octobre en Norvège. "Le cessez-le-feu, nous allons le proposer dès que nous serons assis à la table" des négociations, a assuré lors d'une conférence de presse le chef de la délégation des Farc aux négociations exploratoires, le commandant Mauricio Jaramillo. "Nous allons le proposer, nous allons nous battre pour cela, nous allons le discuter là-bas à la table des négociations, ce cessez-le-feu bilatéral", a assuré le chef de la délégation de la guérilla. Les négociations en Norvège devraient commencer le 8 octobre à Oslo, a déclaré le commandant Jaramillo. Les autorités colombiennes n'ont pas confirmé cette date. Après une session d'une quinzaine de jours en Norvège, les discussions entre les délégations du gouvernement colombien et des Forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc) devraient se poursuivre à Cuba. Le commandant Jaramillo a également demandé l'inclusion dans la délégation des Farc de Simon Trinidad, un haut dirigeant des Farc actuellement emprisonné aux Etats-Unis. Simon Trinidad, de son vrai nom Ricardo Palmera, 62 ans, a été arrêté en novembre 2004 à Quito,

en Equateur, renvoyé en Colombie puis extradé aux Etats-Unis où il a été condamné à 60 ans de prison pour l'enlèvement de trois Américains. Mauricio Jaramillo a indiqué que la délégation des Farc comprendrait aussi Ivan Marquez, membre du secrétariat des Farc, et José Santriz, de l'état-major de l'organisation. D'autres membres seront désignés ultérieurement, a-t-il indiqué. Après avoir annoncé officiellement mardi le lancement des négociations, le président colombien Juan Manuel Santos a présenté mercredi une équipe de négociateurs de haut niveau, composée de cinq personnes et dirigée par l'ex-vice-président Humberto De la Calle. La délégation du gouvernement colombien compte l'ex-directeur de la police nationale Oscar Naranjo, l'ex-commandant des forces militaires Jorge Enrique Mora Rangel, l'actuel conseiller présidentiel pour la sécurité Sergio Jaramillo, l'ex-ministre de l'Environnement Frank Pearl et le président de l'association nationale des industriels Luis Carlos Villegas. Les négociations qui s'ouvrent en octobre constituent la quatrième tentative de négociations en 30 ans avec les Farc, principale guérilla de Colombie avec quelque 9.200 combattants.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'attente domine ce jeudi matin sur les Bourses asiatiques, avant les annonces de la BCE attendues dans l'après-midi. Dans le sillage de Wall Street hier soir (+0,1% pour le DJIA, -0,2% pour le Nasdaq), l'indice Nikkei oscille ce matin entre le rouge et le vert (-0,05% vers la fin de la séance), tandis que Hong Kong cède 0,1%, le Shanghai Composite avance de 0,2%, Taiwan perd 0,5%, mais Séoul regagne 0,5%. De son côté, Sydney avance de 0,8%, tandis que Singapour cède 0,5% et que le BSE-Sensex a ouvert proche de l'équilibre (+0,06%). Les investisseurs sont toujours suspendus aux nouvelles en provenance d'Europe, attendues à la mi-journée. Selon des rumeurs de marché, le président de la BCE Mario Draghi, qui met sa crédibilité dans la balance dans cette affaire, pourrait employer les grands moyens en annonçant des achats illimités d'obligations d'Etats d'échéance maximale de 3 ans. Ces achats seraient par la suite "stérilisés" pour en limiter l'effet inflationniste... La BCE pourrait aussi renoncer à son statut de créancier prioritaire, une mesure qui satisferait les investisseurs privés qui craignent d'être lésés en cas de défaut... Reste à savoir si les annonces du jour iront aussi loin que le marché l'espère : selon certaines sources, Mario Draghi ne devrait ainsi pas entrer aujourd'hui dans le détail des procédures de rachat, ni annoncer

d'objectifs précis de taux d'intérêt ou de montants maximaux de rachats... Les analystes sont aussi partagés sur la possibilité d'une nouvelle baisse du principal taux directeur de la BCE d'un quart de point pour le ramener à 0,5%.

ÉTAS UNIS

Wall Street évoluait en nette hausse jeudi en mi-séance, profitant de l'annonce par la Banque centrale européenne (BCE) d'un programme illimité de rachats de dettes publiques et de chiffres positifs sur l'économie américaine: le Dow Jones bondissait de 1,77% et le Nasdaq de 1,93%. Vers 16H00 GMT, l'indice Dow Jones Industrial Average grimpait de 230,76 points à 13.278,24 points et le Nasdaq, à dominante technologique, de 59,38 points à 3.128,65 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 prenait 1,85% (+25,94 points à 1.429,38 points). S'il continue à ce niveau, il terminera la séance à un plus haut depuis janvier 2008. "Les investisseurs sont très encouragés par cette annonce de la BCE sur l'achat d'obligations souveraines

EUROPE

La Bourse de Paris a salué jeudi (+3,06%) les annonces de la Banque centrale européenne (BCE) qui lance un programme illimité de rachats d'obligations publiques afin de soulager la zone euro. L'indice CAC 40 a pris 104,09 points à 3.509,88 points, dans un volume d'échanges davantage nourri que ces derniers jours, à 4,062 milliards d'euros. La veille, il avait pris 0,20%. Parmi les autres marchés européens, Francfort a pris 2,91% et Londres 2,11%. Par ailleurs, l'Eurostoxx 50 a gagné 3,40%.

CHANGE

L'euro gagnait du terrain face au dollar jeudi, porté par l'annonce de mesures exceptionnelles de la Banque centrale européenne (BCE) visant à enrayer la crise de zone euro, dont un programme illimité de rachat de dette des pays en difficulté. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,2635 dollar contre 1,2600 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro progressait aussi face au yen à 99,74 yens contre 98,78 yens mercredi soir, grimpant même vers 15H00 GMT à 99,81 yens, au plus haut depuis deux mois. Le dollar aussi montait face à la devise nippone à 78,93 yens contre 78,38 yens la veille. Vers 18H00 GMT, la livre britannique restait quasi stable face à l'euro à 0,7928 pence, et montait face au billet vert, à 1,5935 dollar. La devise helvétique baissait face à l'euro à 1,2051 franc suisse pour un euro, et progressait face au billet vert à 0,9537 franc pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,3430 yuans pour un dollar contre 6,3492 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole grimpaient jeudi en fin d'échanges européens, dopés par le plan de rachats d'actifs de la Banque centrale européenne (BCE) mais aussi par une baisse des stocks de brut américains et un indicateur encourageant sur l'emploi privé aux Etats-Unis. Vers 16H15 GMT (18H15 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, pour livraison en octobre, valait 114,76 dollars, en hausse de 1,67 dollar par rapport à la clôture de la veille. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 1,40 dollar, à 96,76 dollars. Les prix du baril ont nettement accéléré leur hausse, de concert avec les places boursières, après la réunion de politique

monétaire de la BCE, qui a décidé de laisser inchangé son taux directeur mais annoncé un nouveau programme de rachat de dette publique de la zone euro sans limite de montant.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL : DE LA PRÉVENTION À LA RÉPRESSION

Après une définition plus large et plus précise du harcèlement sexuel, la loi du 6 août 2012 précise la mise en œuvre de la prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise, aggrave les peines maximales encourues, et prévoit une répression pour les discriminations faisant suite au harcèlement sexuel. Enfin, elle double les peines encourues en matière de harcèlement moral.

I. Nouvelle définition du harcèlement sexuel :

La loi du 6 août 2012 rétablit le nouvel article 222.33 du code pénal. Elle donne une définition plus précise mais aussi plus large que par le passé du harcèlement sexuel afin de recouvrir l'ensemble des situations dans lesquelles des personnes peuvent faire l'objet de ce type d'agissements. « Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soient créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers." Cette définition est transposée dans le code du travail (art L.1153.1 (modifié) et art L.1153.2). Sont concernés également " les candidats à un recrutement, à un stage ou à une période de formation."

II. Les agents concernés :

La loi concerne les salariés de droit privé (code du travail) et les fonctionnaires (loi du 13 juillet 1983).

III. La prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise :

1. L'employeur devra prendre en compte le harcèlement sexuel et moral dans les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. L'employeur doit prendre toutes dispositions en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel. Il devra désormais afficher le texte de l'article 222-33 du code pénal dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche (art L.1153.5 du code du travail). L'employeur devra aussi afficher dans les lieux de travail l'article 222.33.2 du code pénal sur le harcèlement

moral (art L.1152.4 du code du travail).L'employeur qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, planifier la prévention dans un ensemble cohérent, devra y intégrer les risques liés au harcèlement sexuel et moral (art L.4121.2 du code du travail).

2.L'inspecteur du travail est chargé de constater les délits de harcèlement sexuel. L'inspecteur du travail aura pour mission d'assurer le respect de l'obligation de prévention des employeurs et de constater les délits de harcèlement sexuel ou moral prévus, dans le cadre des relations de travail, par les articles 222.33 et 222.33.2 du code pénal (art L.8112.2 du code du travail).

3.Les délégués du personnel sont chargés de constater, par l'intermédiaire d'un salarié le fait de harcèlement sexuel ou moral.Le délégué du personnel qui constate par l'intermédiaire d'un salarié, le fait de harcèlement sexuel ou moral comme portant atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale et aux libertés individuelles dans l'entreprise pourra saisir l'employeur afin qu'il procède sans délai à une enquête et puisse prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation(art L.2313.2 du code du travail). A défaut, le salarié concerné ou le délégué peut saisir le bureau de jugement du conseil de prud'hommes. Le juge peut ordonner toutes mesures propres à faire cesser l'atteinte litigieuse et assortir sa décision d'une astreinte qui sera liquidée au profit du Trésor.

4.Les services de santé au travail et le médecin du travail conseillent désormais les employeurs sur les mesures nécessaires à prendre afin de prévenir le harcèlement sexuel. Les services de santé au travail qui ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, pourront conseiller désormais les employeurs sur les dispositions et les mesures nécessaires afin de prévenir le harcèlement sexuel et moral (art L.4622.2 du code du travail).

IV. Les sanctions du harcèlement sexuel : des peines désormais doublées :

" Le harcèlement sexuel définit dans l'article 222.33 du code pénal est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.Ces peines sont portées à trois d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende lorsque les faits sont commis :

- 1.Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;
- 2.Sur un mineur de quinze ans ;
3. Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;
- 4.Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur;
- 5.Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complice.

Ces peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 d'amende si les faits ont été commis par un agent public ou une personne chargée d'une mission de service public."

V. Sanction disciplinaire.

" Tout salarié ayant procédé à des faits de harcèlement sexuel est passible d'une sanction disciplinaire (art L.1153.6 du code du travail)."

VI. Discriminations et sanctions suite à harcèlement sexuel :

Un des principaux apports de la nouvelle loi est de sanctionner de façon spécifique les discriminations résultant des faits de harcèlement sexuel. La loi insère un nouvel article 225.-1-1 dans le code pénal prohibant les discriminations résultant d'un harcèlement sexuel : " Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 du code pénal ou témoigné de tels faits, y compris, dans le cas mentionné au I du même article, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés." L'article L.1155-2 du code du travail est modifié " Sont punis d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3750 euros les faits de discrimination commis à la suite d'un harcèlement moral ou sexuel définis aux articles L.1152.2, et L.1153.2 et L.1153.3 du code du travail."

VII. Sanctions pénales du harcèlement moral alignées sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement moral sur le lieu de travail est puni désormais de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (art 222.33.2 du code pénal) afin de l'aligner sur le harcèlement sexuel. VIII. La nouvelle définition du harcèlement sexuel a été insérée dans le code de la fonction publique et modifie l'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM

Suivez Nous sur }
facebook

Suivez Nous sur }
facebook



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire